

NEWSLETTER No 3

Informations de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Le Non aux redevances sur l'énergie ne paralysera pas la politique énergétique

Le peuple suisse a tranché : il a rejeté la redevance en faveur de l'environnement par 55,4 %, la redevance promotionnelle par 53,4 % et l'initiative solaire par 68,1 %. Contrairement à ce qu'ont prétendu les opposants, l'enjeu du 24 septembre 2000 allait au-delà d'une question de nouveaux impôts : il s'agissait en fait d'une réforme fiscale écologique.

Le Conseil fédéral regrette la décision du peuple. Il l'interprète, certes, comme un Non aux instruments prévus par les redevances promotionnelle et incitative, mais ce n'est pas là un Non à une politique de l'énergie active et efficace à l'échelon aussi bien fédéral que cantonal. L'art. 89 al.1 de la Constitution fédérale prescrit pour objectif de garantir "un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie."

Le Conseil fédéral va maintenant faire succéder le programme SuisseEnergie au programme Energie 2000. La redevance promotionnelle et l'initiative solaire ayant été rejetées, le programme sera financé par la caisse fédérale, comme c'était le cas pour Energie 2000. Les moyens disponibles sont de ce fait bien plus modestes qu'en cas d'acceptation de ces deux projets. SuisseEnergie se construira sur les acquis d'Energie 2000. Les contributions volontaires seront renforcées. Les quatre points forts seront les suivants:

Prendre les adversaires au mot

La récente votation a montré que le temps n'est pas venu d'introduire des redevances sur l'énergie. Les trois projets dans ce sens ont en effet été rejetés. Du moins la redevance promotionnelle et la redevance incitative ont-elles recueilli respectivement 46,6 et 44,6 % des suffrages, un succès d'estime non négligeable lorsqu'on sait la campagne massive qui s'est déployée "contre de nouveaux impôts", sans parler du renchérissement des produits pétroliers.

Mais le non aux redevances n'est nullement le refus d'une politique énergétique active et efficace, que ce soit à l'échelon de la Confédération ou à celui des cantons. La Suisse doit, c'est inscrit dans la Constitution fédérale, rechercher un approvisionnement énergétique qui réponde aux besoins du développement durable.

Dans leur argumentation, les opposants ont abondamment cité la taxe sur le CO₂. Ils lui voient plus d'avantages qu'à une redevance promotionnelle. Si les objectifs correspondant

- La loi prévoit l'intervention d'agences pour l'énergie.
- Des conventions sur les rejets de CO2 devront être conclues avec les gros consommateurs, conformément à la loi sur le CO2.
- La Confédération et les cantons vont fixer des prescriptions relatives à la consommation d'énergie des appareils, des véhicules motorisés et des bâtiments.
- Il faudra vraisemblablement introduire une taxe sur le CO2, en 2004 au plus tôt.

Introduction prévisible d'une taxe sur le CO2

Le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a dit lors de la conférence de presse du 24 septembre 2000 que la réforme fiscale écologique était "balayée pour un bon moment". Les directives de la loi sur le CO2 relatives au climat doivent pourtant être respectées. D'ici 2010, elles prescrivent une réduction globale de 10 % des rejets de CO2 par rapport à 1990. Ces objectifs seront atteints en premier lieu par des mesures volontaires dans l'économie et chez les particuliers ainsi que par d'autres prescriptions de la Confédération. A défaut, le Conseil fédéral chargera le Parlement de mettre en œuvre une taxe sur le CO2 vraisemblablement en 2004. Le taux dépendra de l'ampleur de la tâche. La balle est dans le camp de l'économie, dont la majorité s'est engagée contre les redevances énergétiques, mais pour une taxe sur le CO2.

Conséquences sur la libéralisation du marché de l'électricité

Le Non à la redevance en faveur de l'environnement modifie la donne pour la loi sur le marché de l'électricité (LME), sur laquelle le Conseil des Etats devrait délibérer le 4 octobre. La nécessaire protection de la force hydraulique indigène, menacée par l'ouverture du marché, ne peut plus être assurée comme prévu par la redevance promotionnelle, dont une part aurait servi, comme chacun sait, au maintien et à la rénovation des centrales hydrauliques. Il incombe désormais au Parlement de trouver une solution appropriée lors de la discussion de la LME. Une partie de la gauche entend faire inscrire la protection de la force hydraulique dans la LME, et menace déjà de lancer un référendum. Les partis bourgeois veulent une LME sans protection additionnelle de la force hydraulique. Au soir du 24 septembre, le Conseiller fédéral Leuenberger a déclaré que le Conseil fédéral n'était pas prêt à introduire dans la LME des mesures connexes pour la protection de la force hydraulique. La question ne manquera pas de soulever de vifs débats, de nature à retarder encore la libéralisation du marché de l'électricité.

aux engagements internationaux de la Suisse en matière climatique ne sont pas atteints, le Conseil fédéral devra proposer au Parlement, vraisemblablement en 2004, une taxe sur le CO2. Les observations faites au cours des dix années du programme Energie 2000 et les plus récentes perspectives énergétiques n'autorisent guère le doute à ce sujet:

- En 1999/2000, Energie 2000 a induit 4,5 % d'économies d'énergie. C'est approximativement la consommation d'un canton comme Lucerne. Mais pour stabiliser les rejets de CO2, il aurait fallu en économiser trois fois plus.

- Les plus récentes perspectives énergétiques indiquent que le maintien de la politique énergétique actuelle conformément à la loi sur l'énergie ne permettra de loin pas d'atteindre l'objectif en matière de CO2 (-10 % par rapport à 1990) d'ici à 2010.

La décision appartiendra au Parlement. A ce moment-là au plus tard, les milieux qui se sont opposés aux redevances sur l'énergie devront manifester par des actes le sérieux de leurs déclarations concernant la protection du climat et la taxe sur le CO2.

Plus la politique énergétique est active, mieux

les redevances énergétiques sont acceptées

Les votations ont révélé des préférences variables selon les régions, comme on va le voir. Les premières tendances, qui doivent encore être confirmées par des analyses détaillées, indiquent que les villes et les cantons qui se sont engagés dans une politique énergétique active comptent un nombre de Oui nettement plus élevé que les autres régions.

L'initiative solaire a été nettement rejetée par tous les cantons.

La redevance en faveur de l'environnement a atteint des résultats bien meilleurs. Elle a été refusée par 55,4 % des voix. Seuls l'ont acceptée les cantons de Zurich, (51,8 %), de Bâle-Ville (57 %) et des Grisons (54,7 %). Les partisans d'une réforme fiscale écologique représentent tout de même 44,6 % de l'ensemble des votes. Le rejet est donc moins massif que prédit par certains.

La redevance promotionnelle a été rejetée par 53,4 % des votants. Les cantons de Berne, de Genève, des Grisons, de Bâle-Ville et de Zurich l'ont acceptée. Berne et les Grisons sont deux cantons où la force hydraulique est fortement implantée. Tous les autres cantons disposant de ressources hydrauliques ont cependant clairement rejeté la redevance promotionnelle.

Le cas de Bâle-Ville, qui a accepté les deux redevances proposées, est intéressant : la loi sur l'énergie du demi-canton a anticipé il y a 17 ans déjà les projets qui auraient dû être introduits aujourd'hui à l'échelon national. La redevance promotionnelle y a été plébiscitée par 56 % des votants.

Les grandes villes favorables aux projets énergétiques

Les villes de Berne, Genève, Lausanne, Bienne, Winterthour et Zurich ont clairement accepté la redevance promotionnelle. Il faut admettre que la population urbaine, soumise à un trafic plus dense, souffre davantage de la pollution et qu'elle est de ce fait plus ouverte à une politique énergétique écologique. L'analyse détaillée des résultats de la votation montrera plus précisément d'éventuelles corrélations.

Calendrier Energie 2000 - SuisseEnergie

28.9.-8.10.

Fribourg, exposition OFEN énergies renouvelables, MINERGIE, Energie 2000, Foire de Fribourg

26.10

Zoug, Forum sur la rénovation de bâtiments (planification ct. Zoug)

27./28.10

Genève, pompes à chaleur: journée portes ouvertes

2.- 4.11.

Berne, Expo 2000-pompes à chaleur

7.11

Congrès national sur le photovoltaïque, Neuchâtel

9./10.11.

Lucerne, RIO Management Forum ,
"Unternehmen Nachhaltigkeit"
(info: 041 410 20 03)

30.1.01

SuisseEnergie START

Les Cités de l'énergie bernoises tendent à accepter les projets énergétiques

Une première analyse des Cités de l'énergie du canton de Berne montre qu'à deux exceptions près les redevances énergétiques y ont réalisé de bien meilleurs scores que dans les autres villes.

Six des huit Cités de l'énergie ont accepté la redevance promotionnelle. Berne, avec 63,4 % de Oui, est la ville qui a le plus nettement voté pour. La redevance en faveur de l'environnement elle aussi a été nettement acceptée par six des huit Cités de l'énergie bernoises. Là encore, Berne prend la tête avec 64,1 % de votes favorables.

Les huit Cités de l'énergie ont rejeté l'initiative solaire.

L'avenir n'est pas bouché

Les résultats de la votation n'indiquent pas un jeu de massacre. La redevance en faveur de l'environnement et la redevance promotionnelle ont été rejetées à une faible majorité. Avec une proportion de Oui de 44,6 et de 46,6 %, on ne peut pas dire que la discussion sur la politique énergétique soit totalement bloquée. Après tout, les résultats montrent que les villes et les cantons qui ont mené jusqu'ici une politique énergétique active et orientée vers l'écologie obtiennent une plus forte proportion de Oui que les autres régions. On peut donc penser qu'une telle politique énergétique, orientée vers l'avenir, emporte l'adhésion d'une large partie de la population. Il incombe aux communes, aux cantons et à la Confédération de construire sur cette base.

Choses dites et choses écrites sur les résultats de la votation

"Le net rejet de l'initiative solaire, en particulier, est un signal sans équivoque en faveur du gel des impôts et contre de nouvelles subventions. Les propositions qui entraînent une hausse des impôts ne trouvent plus de majorités pour les soutenir. Ce sont aujourd'hui les baisses ciblées des impôts qui occupent le devant de la scène."

Communiqué de presse du PRD suisse

"Le peuple a rejeté la redevance en faveur de l'environnement, la redevance promotionnelle, ainsi que l'initiative solaire. Le PDC est néanmoins convaincu que la population ne refuse pas systématiquement de reconnaître les impératifs écologiques. Il apparaît toutefois qu'en ces temps de prix élevés, la majorité n'a pas voulu d'une charge financière supplémentaire sur les agents énergétiques."

Communiqué du PDC suisse

"Avant les votations, certaines associations économiques et le PRD ont fait beaucoup de bruit autour de la loi sur le CO2. Sur ce point, le PS suisse va prendre les partis bourgeois au mot. L'introduction des redevances sur le CO2 doit maintenant être préparée sans délais et menée à bonne fin pour 2004."

Communiqué de presse du PS suisse

"Depuis le 1er mai de cette année, la loi sur le CO2 est d'ailleurs en vigueur. Elle crée les conditions pour une amélioration du climat coordonnée globalement. Contrairement aux projets rejetés lors des votations, cette loi a un objectif clairement écologique, car elle s'attaque à la source des polluants."

Communiqué d'economiesuisse

"Le WWF demande donc au Parlement d'activer la loi sur le CO2, c'est-à-dire d'introduire la taxe sur le CO2 rapidement et à un taux élevé. Ensuite, il convient de doubler, pour le moins, les moyens mis à disposition de SuisseEnergie, le programme subséquent d'Energie 2000. Enfin, l'idée d'une réforme fiscale écologique, qui consiste à taxer l'énergie plutôt que le travail, doit être approfondie."

Communiqué du WWF suisse aux médias

"L'échec des trois propositions novatrices ne laisse pourtant pas de préoccuper, dans la mesure où la destruction de l'environnement à l'échelle de la planète représente une des plus sérieuses menaces pour les enfants et pour la jeunesse."

CSAJ, Conseil suisse des activités de jeunesse

Contacts & informations relatifs à Suisse-Energie

Vous pouvez obtenir des informations, des données et des faits relatifs au passage d'Energie 2000 à SuisseEnergie en vous adressant à l'Office fédéral de l'énergie, OFEN, 3003 Berne, www.admin.ch/bfe. Notre service vous communiquera volontiers aussi des renseignements par téléphone. Hotline SuisseEnergie, Tél. : 031 323 22 44, Fax 323 25 10 ; E-mail : office@bfe.admin.ch